

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE  
CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**1<sup>ERE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2015  
REUNION DU 13 MARS 2015**

**N° 2015/  
O1/004**

**MOTION  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

**- DEPOSEE PAR : M. Jean-Guy TALAMONI AU NOM DU GROUPE  
« CORSICA LIBERA ».**

**- OBJET : RCFM : POLITIQUE DE LA DIRECTION DE RADIO-FRANCE A  
L'EGARD DE LA CORSE.**

---

**CONSIDERANT** l'attitude actuelle de la Direction de Radio-France, menaçant la spécificité de RCFM qui était pourtant reconnue depuis des décennies,

**CONSIDERANT** en premier lieu les menaces qui pèsent sur les emplois, et en particulier la suppression d'ores et déjà programmée d'un premier poste,

**CONSIDERANT** que de telles suppressions hypothèquent lourdement la pérennité de la spécificité culturelle de RCFM,

**CONSIDERANT** en deuxième lieu le projet de réduction des heures de diffusion à partir de la Corse, l'après-midi, et leur remplacement par des programmes parisiens,

**CONSIDERANT** en troisième lieu le refus de la Direction de Radio-France de poursuivre le partenariat relatif au Diplôme Universitaire de journaliste,

cette expérience ayant pourtant été particulièrement positive pour l'ensemble des médias insulaires et pour l'Université de Corse, et ce alors que tous les autres partenaires souhaitent reconduire la démarche,

**CONSIDERANT** que cette attitude de la Direction de Radio-France semble révéler un profond mépris pour la Corse et les Corses,

**CONSIDERANT** que Radio-France, dont l'unique actionnaire est l'Etat, se doit de prendre en compte les orientations politiques, et notamment celles arrêtées par les élus corses,

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**S'INQUIETE** de la politique actuelle de la Direction de Radio-France à l'égard de la Corse.

**DEMANDE** au Conseil exécutif de prendre contact avec la Direction de Radio-France et avec le gouvernement, afin de demander que des garanties soient apportées sur ces différents points (maintien des emplois et des heures de diffusion corse, poursuite du partenariat relatif au D.U. journalisme).

PAGE

PAGE 2